

*SPELC Centre Poitou-Charentes*  
*Dossier « estimation retraite »*



Ce dossier, renseigné et accompagné des pièces demandées (voir en page 3) est à adresser, par courrier à :

**SPELC Centre Poitou-Charentes**  
**« Service retraite »**  
**BP 14**  
**79800 La Mothe Saint Héray**  
**06 14 12 56 26**  
**[p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr)**

Après étude de votre dossier, vous recevrez une plusieurs estimation(s) chiffrée(s) du montant de votre future retraite (Retrep, régime général et régimes complémentaires, régime additionnel des maîtres de l'enseignement privé).

**Important :**

- Cette étude par le service retraite du Spelc Centre Poitou-Charentes est réalisée dans les conditions législatives en vigueur au moment de l'étude et à partir des informations fournies par le demandeur.
- La page 4 du document doit être renseignée au mieux (indispensable pour le calcul du régime additionnel de l'enseignement privé ou dans le cadre du RETREP).

Nom	
Nom de naissance	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Etablissement d'affectation	
Date(s) à laquelle vous envisagez de faire valoir vos droits à la retraite ou au Retrep	

Nombre d'enfants	
Date de naissance de chacun des enfants	
Situations particulières	

Echelle de rémunération (grade) au moment de la demande.	
Avez-vous exercé au moins 15 années dans l'échelle de rémunération des instituteurs titulaires ?	OUI / NON / à vérifier (a)

(a) Rayer les mentions inutiles

## Informations complémentaires / demandes particulières

### Quels documents joindre ?

1. Votre relevé de carrière de la CARSAT
  - ✚ Voir fiche méthode en annexe
2. Votre récapitulatif de carrière AGIRC-ARRCO
  - ✚ Voir fiche méthode en annexe
3. Votre RISE (relevé individuel de situation)
  - ✚ Voir fiche méthode en annexe
4. Les copies des bulletins de salaire des mois de décembre pour les années ne figurant pas sur le relevé de la CARSAT
  - ✚ Exemple : vos relevés de la CARSAT et de l'Agirc-Arrco récapitulent toutes les années d'activité jusqu'en 2022, nous faire parvenir la copie des bulletins de salaire de décembre 2023 et décembre 2024.
5. La copie du dernier bulletin de salaire en votre possession

*N'hésitez pas à nous poser toute question relative à ce dossier et aux documents à joindre sur l'adresse [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)*

